



PROLONGATION VISA COURT SEJOUR

Par **FLARIMI**, le **09/12/2022** à **19:29**

Bonjour !rn rn je suis en voyage touristique en france pour un visa de 30 jours et suis tombé malade durant mon séjour. Je reçois les premiers soins avant de rentrer dans mon pays. Le système médical français fait que tout ce fait par rendez-vous médical prend du temps. Cela fait que même mon visa vient s'expirer. J'ai écrit dans la majorité des préfectures pour avoir une prolongation , mais, il m'exigent un certificat d'hébergement. Comment un touriste qui n'a pas un hébergement fixe peut-il exhiber une attestation d'hébergement et cela de 3 mois. S'il vous plaît, guide-moi à résoudre ce problème car, le prochain rendez-vous avec le généraliste aura lieu un mois après l'expiration du visa. Et, je privilégie d'abord la santé par la loi.

Par **amajuris**, le **10/12/2022** à **11:58**

bonjour,rn rn vous devez contacter votre consulat.rn rn c'est le rôle des consulats d'aider les citoyens en difficulté à l'étranger en particulier dans le cas de maladie.rn rn salutations